

Accueil>Intenter une action en justice>Atlas judiciaire européen en matière civile>**Obligations alimentaires**

Obligations alimentaires

Article 71 1. (a) - Juridictions compétentes pour statuer sur les demandes de déclaration constatant la force exécutoire et sur les recours formés contre les décisions rendues sur ces demandes

- Compétence territoriale

La requête en déclaration de constatation de la force exécutoire est à présenter au Président du Tribunal d'arrondissement.

Tribunal d'arrondissement de Luxembourg

Cité judiciaire

L-2080 Luxembourg

Tel: (352) 47 59 81-1

Fax:(352) 47 59 81-421

Tribunal d'arrondissement de Diekirch

Palais de Justice

Place Guillaume

L-9237 Diekirch

Tél : (352) 80 32 14 - 1

Fax : (352) 80 71 19 ou (352) 802484

- Recours contre la décision relative à la demande de déclaration

Cour Supérieure de Justice siégeant en matière d'appel civil

Cité judiciaire

L-2080 Luxembourg

Tel: (352) 47 59 81-1

Fax:(352)47 59 81-396

Article 71 1. (b) - Procédures de pourvoi

La décision rendue sur le recours ne peut faire l'objet que d'un pourvoi en cassation.

Cour de cassation

Cité judiciaire

L-2080 Luxembourg

Tel : 00(352) 475981-369/373

Fax : 00(352) 475981-773

Article 71 1. (c) - Procédure de réexamen

Un défendeur qui n'a pas comparu au Luxembourg a le droit de demander le réexamen de la décision devant la juridiction à l'origine de la décision, dans les conditions prévues à l'article 19 du Règlement visé au paragraphe 1er. Cette demande est introduite selon les formes appliquées devant la juridiction ayant rendu la décision sujette à réexamen.

Justice de paix de Luxembourg

Cité judiciaire Bâtiment JP, Plateau du Saint-Esprit

L-2080 Luxembourg

Tel: (352) 47 59 81-1

Justice de paix d'Esch-sur-Alzette

Place Norbert Metz

L-4006 Esch-sur-Alzette

Service du Gracieux (Ordonnances conditionnelles de paiement et saisies-arrêt sur revenus protégés): tél.: (352) 530 529 200 fax.: (352) 530 529 201

Justice de paix de Diekirch

Bei der Aaler Kiirch

L-9201 Diekirch

Tél : (352) 80 88 53 - 1

Tribunal d'arrondissement de Luxembourg

Cité judiciaire, Bâtiments TL, CO, JT

L-2080 Luxembourg

Tel: (352) 47 59 81-1

Tribunal d'arrondissement de Diekirch

Palais de Justice

Place Guillaume

L-9237 Diekirch

Tel: (352) 80 32 14-1

Fax: (352) 807119 ou (352) 82484

Cour Supérieure de Justice
Cité judiciaire, Bâtiment CR, Plateau du Saint-Esprit
L-2080 Luxembourg

Article 71 1. (d) - Autorités centrales

L'autorité centrale est le Parquet Général près la Cour supérieure de Justice.

Parquet Général
Cité judiciaire L-2080 Luxembourg
Tel: 00(352) 47 59 81 -393/329
Fax : 00(352) 47 05 50

E-mail : parquet.general@justice.etat.lu

Article 71 1. (f) – Autorités compétentes en matière d'exécution

L'autorité compétente est le Parquet Général près la Cour supérieure de Justice.

Parquet Général
Cité judiciaire
L-2080 Luxembourg
Tel: 00(352) 475981-393/329
Fax: 00(352) 470550

Article 71 1. (g) - Langues acceptées pour la traduction des documents

Le Luxembourg accepte que les communications soient faites en allemand, en plus du français.

Article 71 1. (h) - Langues acceptées par leurs autorités centrales pour les communications avec les autres autorités centrales

Le Luxembourg accepte que les communications soient faites en allemand, en plus du français.

Dernière mise à jour: 24/04/2020

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.